La Lettre des Elu·e·s

Groupe Socialiste et Républicain - Conseil Départemental du Loiret

JANVIER 2023

Numéro 7

Lors de la session des 8 et 9 décembre, les orientations budgétaires pour l'année 2023 ont été débattues. Si le contexte national et international reste incertain, nous pouvons malgré tout constater la bonne situation financière du Département, qui doit lui permettre de mener à bien ses principales missions. Le Budget Primitif 2023 sera voté au cours de la prochaine session, les 26 et 27 janvier.

Plusieurs plans et schémas ont également été discutés début décembre : le schéma départemental des mobilités pour lequel la concertation avec la Région sera indispensable, le Plan Priorité Santé Loiret 2023-2027 afin de lutter contre la démographie médicale et pallier les carences de l'Etat, ou encore le nouveau schéma départemental de développement touristique.

Retrouvez dans cette lettre un résumé de nos principales prises de parole. Très bonne lecture à toutes et à tous, et meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Christophe Chaillou, Baptiste Chapuis, Grégoire Chapuis, Marie-Agnès Courroy,
Karine Harribey, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Jean-Vincent Valliès

Sommaire

P.2 Plan Priorité Santé Loiret 2023-2027 : quand les collectivités suppléent l'Etat
P.4 Schéma départemental de Mobilités : l'indispensable concertation avec la Région
P.5 Orientations budgétaires 2023 : des incertitudes mais toujours des marges de manœuvre
P.6 Les autres rapports à l'ordre du jour

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux : www.ser45.fr

Pour nous contacter : *Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 02.38.77.96.30 ; Adresse : 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans*

Plan Priorité Santé Loiret 2023-2027 : quand les collectivités suppléent l'Etat

Pour lutter contre la désertification médicale, l'assemblée a adopté à l'unanimité un nouveau plan intitulé *Plan Priorité Santé Loiret 2023-2027*. **Si nous souscrivons aux actions présentées, nous avons tenu à rappeler la responsabilité de l'Etat qui détient la compétence de l'organisation des soins de premiers recours. Nous avons également souligné la nécessaire coordination des actions départementales avec les autres collectivités locales, et avons proposé le développement d'autres dispositifs, notamment en médecine mobile.**

- actions en faveur de l'accès aux soins des Loirétains : création d'une offre de soins ophtalmologiques itinérante dans le Loiret, déploiement de numéros de téléphone permettant aux malades d'obtenir un rendez-vous en moins de 24 heures, intensification de l'innovation sur le territoire ;

- actions d'attractivité du territoire : campagne nationale d'attractivité du territoire, soirée annuelle des professionnels de santé, création d'un coffret d'accueil et de découverte du Loiret ;

- actions en faveur des professionnels de santé (Cap Loiret Santé) : accompagnement des étudiants et des professionnels de santé souhaitant s'installer dans le Loiret, aides financières aux professionnels de santé qui s'installent, mise à disposition de logements pour les professionnels de santé remplaçants ;

- actions ciblées vers les étudiants : attribution de bourses d'études en échange de l'engagement d'exercer pendant au moins cinq ans dans le Loiret, création d'un forfait stage Loiret en zone rurale, mise à disposition de logements pendant les périodes de stage.

Actions du Plan Priorité Santé Loiret

Hélène Lorme

Les collectivités pallient la défaillance de l'Etat

« *On ne peut pas évoquer la question de la lutte contre la désertification médicale sans rappeler que c'est à l'État d'agir. Des décisions ont pu être prises notamment sur le numerus clausus, mais son effet ne se fera sentir que dans quelques années. Nous avons déjà eu dans cette enceinte une discussion autour d'un sujet encore trop tabou à savoir la liberté d'installation des médecins. Il faut vraiment rappeler la responsabilité de l'État sur ce sujet-là.*

Car en attendant qu'il prenne des décisions fortes, ce sont toutes les collectivités qui mettent en place différents plans, les communes et les intercommunalités, les départements, les Régions, parfois sans trop de concertation. »

Pour une évaluation précise des actions du Plan Santé

« *Nous devons également suivre le résultat des actions mises en œuvre comme le mentionne la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'évaluation du précédent plan départemental en matière de santé :* « Le département ne suit pas suffisamment l'efficacité des dispositifs et leur cohérence d'ensemble par rapport aux objectifs poursuivis » »

Baptiste Chapuis

Développer la médecine mobile

« *Je suis sensible à la proposition d'expérimentation en ophtalmologie en mobilité. Je précise que d'autres expérimentations en mobilité existent depuis un certain nombre d'années en radiologie, en scanner, en IRM.* Regardons ces expérimentations (dans la Vienne, le Finistère, les Côtes d'Armor, ...) ; plusieurs départements ont déjà fait le choix d'aménager des camions avec des équipements scanners et des IRM pour aller plus près des territoires, permettant de rapprocher les soins. Il serait intéressant d'avoir ce retour d'expérience. »

Travailler sur le salariat des médecins

« M. le Président, vous avez écarté dans vos propos d'un revers de la main le salariat de médecins. Aujourd'hui, les médecins qui se lancent dans ce métier veulent une vie sociale, une vie culturelle ; certains préfèrent le salariat. Un grand nombre d'étudiants que j'ai rencontrés à la faculté de Tours pensaient rentrer dans le salariat. *Ne pas travailler sur le salariat des médecins dans le cadre d'un plan de santé aujourd'hui, c'est passer à côté de quelque chose.* »

Renforcer la coopération avec les collectivités locales

Grégoire Chapuis

« *Je me réjouis de voir transparaitre dans certaines actions de ce plan la coopération entre les collectivités, qui est essentielle.* Globalement, ce n'est ni aux communes, ni aux intercommunalités, ni aux départements, ni aux régions, d'agir sur ce sujet. C'est à l'Etat d'agir pour faire bouger les choses. On est à chercher à mettre en place des rustines, avec le risque de mettre les mêmes, et de mettre des rustines qui sont incompatibles. Là, il y a une volonté de démarche commune. Le Département a fait le choix de ne pas aller sur le salariat de médecins. A nous de faire une politique compatible avec nos partenaires et de venir en aide à l'installation de médecins salariés par les communes. Car au final nous avons le même objectif. *Il faut une logique de coopération et de complémentarité, et pas de concurrence.* »

Schéma départemental de Mobilités : l'indispensable concertation avec la Région

Le Département a conçu un schéma de mobilités pour développer sur le territoire loirétain les mobilités douces, la mobilité partagée et la mobilité propre. **Nous avons rappelé que la Région (ainsi que les intercommunalités) détenait la compétence « Mobilités » et que la mise en place de ces actions devait ainsi s'effectuer en concertation et en cohérence avec la politique menée par la Région.**

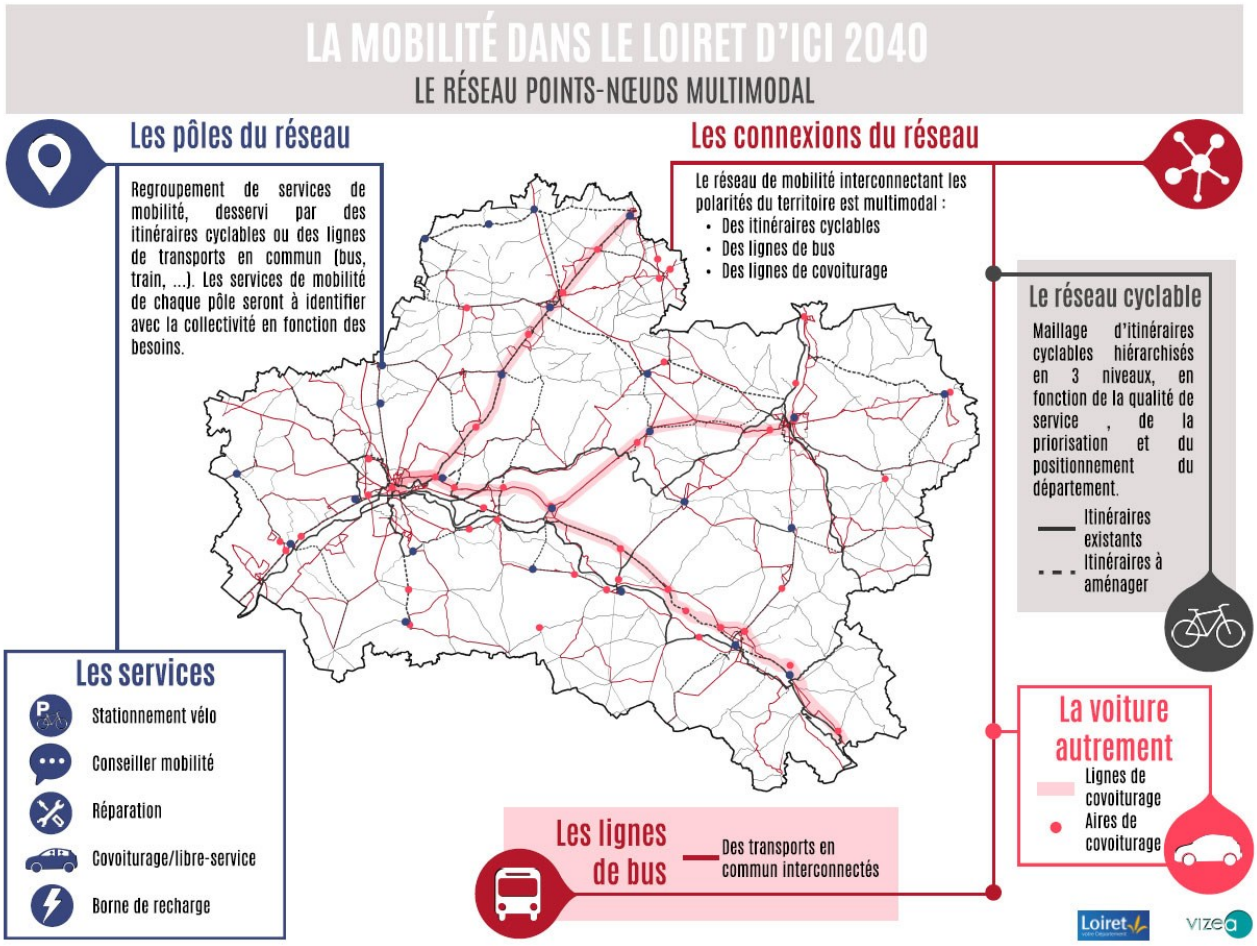

Hélène Lorme

Le schéma doit être discuté avec la Région ...

« La loi NOTRe a regroupé l'essentiel de la compétence Mobilités au niveau régional pour éviter l'éparpillement des initiatives et pour que cela soit plus lisible pour nos concitoyens. Je ne doute pas que la Région voit d'un bon œil l'implication du Département pour structurer les infrastructures vélos et routières et qu'elle essaiera d'adapter son réseau REMI, mais est-ce que tout cela a été vu en amont avec elle ? »

... et avec les communes et intercommunalités

« Il faut penser au travail à faire avec les intercommunalités dont la Métropole d'Orléans. Certaines de ses communes ont le souhait d'avancer plus vite sur les déplacements piétons/vélos. Je suis ainsi prête, sur les branches entrantes de la Métropole, à travailler sur la cohérence de mise en place des réseaux. Sur la réouverture de la ligne de train Orléans-Châteauneuf, les élus de Saint-Jean-de-Braye sont toujours aussi prêts à y travailler pour permettre aux habitants de l'Est du Loiret d'arriver sur la Métropole d'une façon plus douce et plus rapide. »

Vanessa Slimani

Orientations budgétaires 2023 : des incertitudes mais toujours des marges de manœuvre

Avant le vote du Budget Primitif en janvier, les conseillers départementaux ont débattu les orientations budgétaires pour 2023. Dans un contexte contraint, **nous avons encore rappelé la bonne situation financière du Département permettant d'augmenter notre niveau d'intervention, notamment dans les politiques sociales, tout en regrettant le manque d'évaluation des actions menées par le Département.**

« Les interrogations pointées en 2022 demeurent d'actualité, puisqu'à un contexte international complexe, s'est greffé une conjoncture économique bouleversée par un retour de l'inflation et ses effets sur la croissance. Les élections nationales de 2022 se traduisent par une absence de majorité parlementaire qui brouille un peu plus la visibilité sur les prochains mois.

La situation financière du Conseil départemental est solide mais ces bouleversements économiques pourraient rapidement affecter notre solvabilité par un retournement conjoncturel qui impacterait à la fois nos dépenses dans le champ de l'action sociale (et plus particulièrement le RSA), mais aussi nos recettes fiscales (produit des droits de mutation). Par ailleurs les récentes déclarations ministérielles en direction des conseils départementaux ne doivent pas faire illusion quant à l'acuité de la dette publique et ses conséquences probables sur le volume des concours accordés aux collectivités départementales.

Dans ce contexte il importe de réaffirmer l'esprit de responsabilité de notre gestion qui conjugue la capacité à mobiliser des moyens sur les politiques publiques essentielles telles que la protection de l'enfance, l'aménagement équilibré du territoire et le développement d'une politique environnementale, avec le maintien d'une rigueur de notre gestion opérationnelle. »

Conclusion de la présentation des orientations budgétaires par l'exécutif

Hélène Lorme

Un manque d'évaluation et de précisions sur les priorités du Département

« *Avec des budgets contraints par beaucoup de facteurs exogènes, les orientations budgétaires doivent refléter vos choix, et c'est ce qui manque dans ce que vous nous présentez. Quelles évaluations des politiques avons-nous ? Evaluer nos actions est d'autant plus essentiel dans le contexte que nous connaissons. C'est d'ailleurs pour cela que nous avions demandé la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance. Mais qu'en est-il des autres politiques départementales : l'insertion des plus fragiles, notre politique jeunesse « Agir pour nos jeunes », le plan Loiret Bas Carbone dans un contexte énergétique évolutif, nos actions en matière de santé, etc. ? C'est à partir de ces différents éléments de bilan ainsi que de nos besoins que nous aurions voulu échanger pour bénéficier de plus de clarté dans les choix politiques qui seront faits en 2023.* »

Une perte d'autonomie financière

« *Nous voyons bien que la notion d'autonomie financière est devenue largement théorique pour les Départements, qui sont extrêmement dépendants de la conjoncture, du niveau des droits de mutation, de décisions de l'Etat (notamment la variation du point d'indice). Avec ce niveau d'incertitudes élevé, la démarche qui consiste à être prudent s'impose.* »

Christophe Chaillou

Une situation financière permettant d'améliorer certaines politiques

« *Nous avons la chance d'être un Département où nos fondamentaux y compris financiers sont plutôt bons, à la fois dans le domaine de la vie économique, de l'attractivité du territoire, etc. Quand nous regardons les différents chiffres, nous voyons bien que le Département n'est pas comme d'autres dans une situation catastrophique. Nous pourrions même penser que cela vous donne quelques marges pour améliorer certaines politiques, comme nous vous en avons déjà fait part à plusieurs reprises.* »

Les autres rapports à l'ordre du jour

Rapport de situation comparée 2022 des Femmes et des Hommes

Le rapport de situation femmes/hommes dans la collectivité du Département du Loiret a été présenté. A noter qu'il n'y a aucune femme DGS et DGA, et qu'il existe toujours un écart salarial entre femmes et hommes, écart cependant en diminution par rapport à l'année 2020. Le sujet des violences faites aux femmes a aussi été abordé. Christophe Chaillou a soulevé la question des moyens pour la justice.

Christophe Chaillou

« *Sur l'action contre les violences faites aux femmes, c'est d'abord une question d'engagement politique très fort. Cela suppose des moyens et s'agissant de la magistrature, on est dans un état de délabrement important avec des sous-effectifs et un manque d'équipements. Et cela doit s'accompagner d'actions de préventions très fortes, notamment dans les écoles et dans les collèges. Il n'y a pas que la sanction, il y a aussi très tôt la prévention.* »

Relais de la flamme Paris 2024

La convention Relais de la flamme a été approuvée. Elle permettra le passage de la flamme olympique dans le département du Loiret. D'un coût de 180 000 euros, Marie-Agnès Courroy a insisté pour que tous les publics loirétains soient parties prenantes de cette manifestation.

« *C'est un beau projet. Mais il faut que ce soit une fête, quelque chose de symbolique mettant de la cohésion sociale. Les collégiens doivent être associés, mais aussi les enfants de l'ASE, les jeunes porteurs de handicap, les adultes, les familles, … Si nous ne sommes pas capables de ça, cela n'aura pas grand sens.* »

Marie-Agnès Courroy

Schéma départemental de développement touristique 2023-2027

Un nouveau schéma pour développer le tourisme loirétain a été adopté à l'unanimité. Il se décline en 5 axes : renforcer la qualité et développer les offres touristiques pour faire du Loiret une destination "authentique" ; accompagner les territoires et les professionnels du tourisme ; améliorer l'expérience-client pour accroître la consommation touristique ; développer une stratégie de marketing, de communication et de fidélisation pour augmenter la durée des séjours ; bâtir la gouvernance de la destination avec les acteurs et assurer son pilotage opérationnel.